



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
GRAND EST

DEMANDE DE DEROGATION

DOSSIER TECHNIQUE

Objet : Dépose d'un nid de Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) construit sur une ligne électrique basse tension la commune de 54 210 Saint Nicolas de Port, 83 rue Charles Courtois.

Préambule :

ENEDIS (ex ERDF) est le concessionnaire du réseau de distribution de l'électricité basse et moyenne tension sur la Lorraine. Son rôle est l'alimentation des particuliers, des entreprises, et des collectivités en électricité. Il assure l'entretien des lignes pour une parfaite distribution auprès des usagers.

L'ensemble du réseau est constitué de 20 00 km de lignes. Dans le cadre de ses engagements en faveur de l'environnement ENEDIS a signé une convention avec la LPO Coordination Lorraine pour la protection de l'environnement face à son réseau électrique. La LPO intervient, lors d'incidents, afin de trouver avec les agents d'ENEDIS, les meilleures solutions pour protéger l'avifaune et assurer l'alimentation en électricité. Différents systèmes de protection sont alors utilisés en fonction du contexte.

Projet :

Historique : Au printemps 2018, un couple de Cigognes blanches construisait un nid sur un pylône basse tension rue Charles Courtois à Saint Nicolas de Port (54 201). Afin de maintenir l'alimentation en électricité ENEDIS posait provisoirement des protections sur les conducteurs. Toutefois cette solution ne peut perdurer, et il est urgent de procéder au démontage du nid, pour éviter tout incident. Des protections avifaunes seront posées pour empêcher toute nouvelle installation par les Cigognes.



Intervenants :

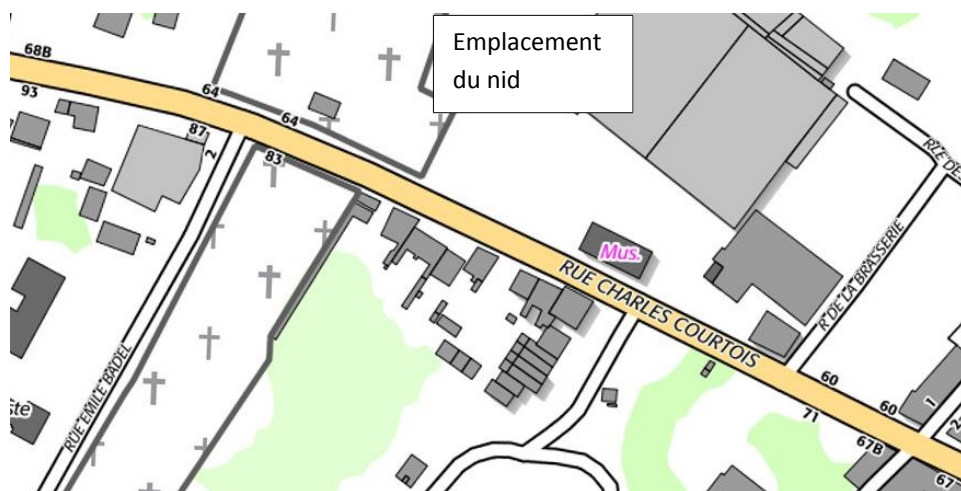
ENEDIS est le bénéficiaire de la dérogation, elle est représentée par Monsieur Francis Lonardi.

La LPO Grand Est représentée par monsieur Gérard Jouaville, interviendra comme expert mandaté par ENEDIS, pour assurer la bonne réalisation de la dérogation. Elle sera en charge de rédiger un rapport d'intervention à la DREAL.

Situation du nid



Emplacement du nid



Contexte écologique :

La Cigogne blanche est présente sur la commune, du fait de la présence d'un centre de réintroduction. On dénombre plus de 30 nids sur le centre ville. L'espèce n'est pas en danger sur ce secteur, et il est plus que probable que de nombreux incidents sont à prévoir dans les années futures.

Mesure compensatoire :

Il n'est pas prévu de mesure compensatoire, d'une part comme dit précédemment l'espèce est bien présente sur la commune, et d'autre part le nid est situé sur une artère à forte circulation, bordée de maisons d'où impossibilité de poser une plateforme et de plus une dizaine de nids sont déjà présents dans le quartier.

Conclusion :

L'intervention ayant lieu en dehors de la période de reproduction, soit à partir du 1^{er} septembre 2018 et au plus tard le 31 décembre 2018, il n'y aura aucun impact sur la population de Cigognes blanches. D'autre part afin d'éviter à l'avenir d'autres installations sur pylône, ENEDIS procédera à la pose de tiges avifaunes.

Annexe :

Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)

Statut :

Directive oiseaux : I

Protection nationale : oui

Hivernant : oui

Nicheur : oui

Liste rouge UIC mondiale : Préoccupation mineure LC)

Liste rouge UIC européenne : Préoccupation mineure LC)

Liste rouge française : Préoccupation mineure LC)

Répartition géographique

La Cigogne blanche a longtemps niché quasi exclusivement dans l'Est de la France, notamment en Alsace et en Moselle. Depuis 1978, des colonies sont apparues et se sont développées principalement sur la façade atlantique, de la Normandie à la Gironde. En 2008, elles se reproduisaient dans 35 départements situés dans le Nord, la Normandie, les Pays de la Loire, le Poitou-Charentes, l'Aquitaine, l'Alsace, la Lorraine, le Rhône-Alpes, le Languedoc-Roussillon et la Provence. En 2008, l'augmentation des effectifs entamée depuis plusieurs années se poursuit, mais avec un certain ralentissement. Globalement, l'aire de répartition semble en expansion avec quelques couples pionniers qui ont tenté de s'installer sur de nouveaux sites. Les départements du Centre-Ouest abritent la moitié de la population.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Population française : année 2009 = 1527 couples

Année 2010 = 1618 couples

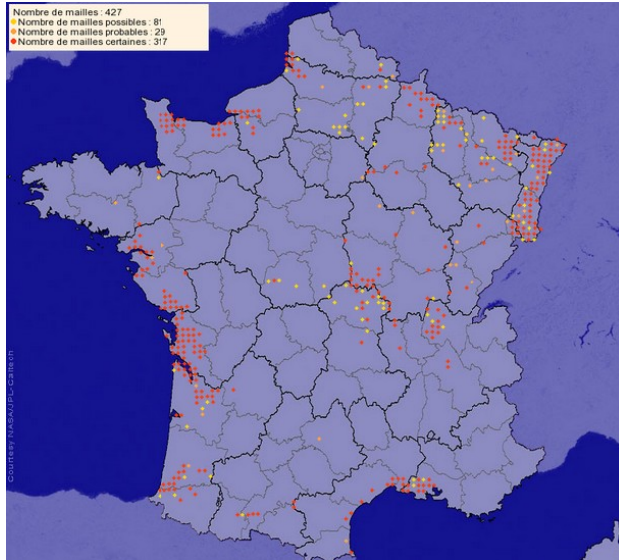
Tendance : +2%

Durant les années 1990, la Cigogne blanche était considérée comme vulnérable en Europe. Son statut s'est amélioré sensiblement depuis, l'espèce n'étant plus considérée comme menacée. En France, l'espèce classée nicheur rare affiche un effectif et une distribution en augmentation de plus de 50% depuis les années 1970

MAYAU indiquait l'espèce nicheuse surtout en Alsace, en Moselle, plus rarement dans les Vosges et la Somme. La population alsacienne a subi un déclin rapide à partir de 1961 atteignant le minimum de 197. A cette période la France ne comptait plus qu'un total de 12 couples nicheurs. Depuis le début des années 1980, les marais de la Basse-Normandie et de la façade atlantique (de la Loire-Atlantique aux Pyrénées-Atlantiques) sont devenus des zones de nidification importantes pour l'espèce. La colonisation de ces régions illustre particulièrement bien la nouvelle dynamique de la Cigogne blanche en France. Ce changement de situation met en évidence un accroissement spectaculaire et continu des effectifs nicheurs, notamment au cours de la dernière décennie du XXe siècle. Cette augmentation significative des effectifs nicheurs se caractérise

par l'évolution simultanée de la « population originelle alsacienne » et d'une « population colonisatrice » située pour l'essentielle sur la façade atlantique et affichant une dynamique remarquable en raison d'un succès reproducteur conséquent.

Carte de la nidification de la Cigogne blanche en France (Atlas 2009 – 2012)



Opérateur : ENEDIS
7 rue de Nancy
57260 DIEUZE